

**DELIBERATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
CIAS  
Séance du 20 décembre 2022**

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX**, le mardi 20 décembre à 17h00, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 08 décembre 2022 s'est réuni à la salle du Conseil au siège de la communauté de communes Cœur de Savoie, sous la présidence de Madame Nathalie REBATEL.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 14

**Etaient présents :**

Nicole BOUVIER, Arlette BRET, Eve BUEVOZ, Claude CHARPIN, Anne-Marie CHOLAT, Anne-Marie COMMUNAL, Christiane FAVRE, Jean-Pierre GUILLAUD, Martine POMA, Nathalie REBATEL, Jacqueline SCHENKL, Bernard TURPIN, Colette VIOLENT.

**Etaient absents/excusés :**

Éric BARBIER, Jean-Yves BERGER-SABATTEL, Christiane BRUNET, Hugues DE BOISRIOU, Cécile DEBRION, Suzanne DIAS, Jacqueline TALLIN, Elodie VANACKERE, Béatrice SANTAIS.

**Avaient donné pouvoir :**

Béatrice SANTAIS donne pouvoir à Nathalie REBATEL

**Assistaient :**

Pierre BEYRIE, Florian PEPELLIN, Nadia FAVRE.

**37-2022 SUBVENTION D'ÉQUILIBRE 2022 AU BUDGET M22**

Après examen de la réalisation du budget annexe d'aide à domicile du CIAS (budget M22), il apparaît que pour permettre l'équilibre financier du budget à la fin de l'exercice, il est nécessaire de verser une subvention de 240 000 € en provenance du Budget Principal (M14) du CIAS.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** de verser au budget M22 du CIAS Cœur de Savoie une subvention d'équilibre d'un montant de 240 000 € au titre de l'exercice 2022.
- **DIT** que les crédits sont prévus en dépenses au Budget M14 à l'article 6573 et en recettes au budget M22 à l'article 747, des budgets primitifs 2022.

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.*

**AINSI DELIBERE LES JOUR  
MOIS ET AN QUE DESSUS**

La Présidente,

**Béatrice SANTAÏS**

